

Filière gestion publique

Liste d'Aptitude de C en B pour 2010.

La CAP Locale de liste d'aptitude de C en B s'est tenue le mercredi 31 mars 2010 sous la présidence de M. Patrick GATIN, TPG des BDR et de la Région PACA.

En 2010, cette CAP a été réunie beaucoup plus tôt que les autres années dans la mesure où la DGFIP entend mettre en œuvre la nouvelle grille indiciaire de la catégorie B au 1^{er} septembre 2010. En conséquence, les lauréats de cette année seront promus au 31 août 2010.

328 agents de catégorie C avaient vocation à postuler la liste d'aptitude.

267 d'entre eux (81,40 %) se sont portés candidats.

Le quota départemental attribué par l'administration centrale est de 29,2.

Après débats avec les représentants des personnels et une suspension de séance demandée par FO DGFIP 13, le TPG a proposé le tableau départemental (cf verso).

En clôture, le TPG demande aux élus de voter sur sa proposition de liste d'aptitude

FO DGFIP 13, et les autres organisations syndicales ont tous voté **CONTRE la proposition du TPG**.

Pourquoi les élus FO DGFIP 13 ont voté CONTRE la proposition du TPG ?

Depuis 2006, le TPG a imposé dans les BDR une « mobilité obligatoire » pour les lauréats du concours de contrôleur et pour les promus de la liste d'aptitude de C en B. Les élus FO DGFIP13 ont toujours combattu cette position dogmatique, qui a entraîné plusieurs refus de promotion dans le département. Il faut savoir, qu'hier et aujourd'hui dans la plupart des départements et dans le Nord en particulier (51 lauréats), tous les agents sont nommés sur place.

En 2009, un agent informaticien ayant passé **une qualification informatique** ouverte aux Cadres C et B s'est vu refuser l'inscription sur la liste d'aptitude au prétexte qu'il n'était pas mobile. Après plusieurs interventions syndicales, la DGFIP a attribué un emploi supplémentaire aux BDR , et notre camarade a été inscrit et affecté sur place au DIT, ainsi que les lauréats du concours.

En 2010, bis repetita pour un camarade informaticien **ayant la qualification informatique**, n°1 dans son service, excellent dossier, il a essuyé un refus d'inscription au même prétexte. Nous faisons le maximum pour rétablir cette injustice.

Sommes nous traités à Marseille, en dehors des règles de gestion de la Direction Générale des Finances Publiques ?.

FO DGFIP est le seul syndicat à être favorable à la promotion par liste d'aptitude. Même si le système de sélection n'est pas infaillible et certainement pas parfait, la liste d'aptitude permet à des agents qui ont démontré des années durant leurs capacités à exercer des fonctions de grade supérieur de passer contrôleurs.

Le TPG n'est pas partisan de la liste d'aptitude à laquelle il préfère le concours tout comme un syndicat qui juxtapose le mot « républicain » au concours pour mieux stigmatiser la liste d'aptitude qui a contrario ne serait pas républicaine.

D'autres Organisations Syndicales préfèrent la carrière linéaire. Laquelle ? Celle où on débute agent et où on finit agent principal en bout de carrière ? Non merci ! Celle où on débute agent et où on finit Trésorier Principal en bout de carrière ? Utopie !

D'autres encore voudraient le remplacement de la liste d'aptitude par un examen professionnel. Un examen professionnel dans lequel il y aurait donc, cette année, une trentaine de places à pouvoir pour les BdR. Les lauréats ne seraient certainement pas de la même typologie que ceux qui parviennent à être inscrits sur la liste d'aptitude. Avec la disparition du seuil des 40 ans pour pouvoir postuler la liste d'aptitude, les lauréats de cet examen professionnel seraient beaucoup plus jeunes et plus diplômés que les lauréats de la liste. A moins que les partisans souhaitent que tous ceux qui obtiennent la moyenne à l'examen soient promus. Ce n'est jamais le cas jusqu'à présent !

FO DGFIP 13 est favorable à l'existence de la liste d'aptitude parce qu'elle permet à des agents de monter dans « l'ascenseur social », ce système de la République qui permet de progresser dans sa carrière, par son travail et son implication quotidienne, sans pour autant passer par des épreuves scolaires.

La liste d'aptitude se rapproche de la validation des acquis de l'expérience revendiquée par ailleurs par des OS qui sont contre la liste.

Si le système en vigueur rencontre des incohérences, il appartient bien au TPG, responsable de la sélection finale, de les corriger. C'est bien lui qui doit veiller à ce que les chefs d'unité établissent correctement leur propre sélection dans leur unité de travail. Tous les chefs d'unité ne sont pas obligatoirement favorables à la liste d'aptitude y compris par conviction personnelle, pourquoi pas ? Il n'empêche que le TPG se doit d'harmoniser les pratiques : éviter que des responsables ne classent leurs différents agents que par ancienneté administrative, et que les éléments de subjectivité soient le plus absents possibles dans la sélection du poste ou service.

Cette harmonisation, c'est l'art d'établir une liste d'aptitude départementale qui ne souffre d'aucune contestation ou, en tous cas, qui puisse être le moins contestée possible.

La CAP Centrale prévue le 23 juin 2010 arrêtera définitivement le nombre de lauréats de la promotion 2010.

FO DGFIP 13 félicite une nouvelle fois les collègues qui bénéficieront de l'ascenseur social.

**FO DGFIP 13, le seul syndicat
a être favorable
à la liste d'aptitude
comme facteur de promotion sociale.**